



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(à usage strictement interne à l'union nationale)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

### Situation familiale

Nombre d'enfants : ..... dont ..... à charge.

N° de téléphone : Domicile : ..... Bureau : .....

E-mail : ..... Portable : .....

Profession actuelle : .....  
ou  
Activités de retraite : .....

Arme d'origine : ..... Grade : .....

Dans l'ALAT de : ..... à : .....

Spécialités et n° brevets : .....

### Principales affectations dans l'ALAT :

⇒ .....	Période : .....	⇒ .....	Période: .....
⇒ .....	Période : .....	⇒ .....	Période: .....
⇒ .....	Période : .....	⇒ .....	Période: .....
⇒ .....	Période : .....	⇒ .....	Période: .....
⇒ .....	Période : .....	⇒ .....	Période: .....

Souhaitez-vous prendre rang pour faire partie du Conseil d'Administration de l'Amicale?

Êtes-vous ressortissant de l'Office Nationale des Anciens Combattants (ONAC) ?

Êtes-vous titulaire de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation ?

Si OUI : N° ..... Date: ..... Lieu de délivrance :

# UNION NATIONALE DES ANCIENS DE L'AVIATION LEGERE DE L'ARMEE DE TERRE

*Groupement Provence, Alpes, Côte d'Azur*

## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné .....  
Déclare demander mon adhésion à l'**Union Nationale des anciens de l'ALAT**, Groupement Provence, Alpes, Côte d'Azur, en qualité de membre actif.

Fait à ..... le .....

---

Ce bulletin est à remplir recto-verso et à envoyer à Mr le Président de l'Amicale des Anciens de l'ALAT, BP 63, 83340 LE LUC EN PROVENCE.

La cotisation annuelle de 30€ comprend l'abonnement à la revue trimestrielle nationale auquel est joint, en principe, un complément d'informations locales. Vous avez la possibilité de cotiser à l'entraide ALAT. Dans ce cas, majorez votre cotisation de 7€

Le chèque est établi à l'ordre de l'UNAALAT Gpt PACA. BP63, 83340 Le Luc en Provence.

Ou

Virement selon le RIB ci-dessous en précisant bien qui vous êtes...



**CRÉDIT AGRICOLE  
PROVENCE CÔTE D'AZUR**

Alpes de Haute Provence - Alpes Maritimes - Var

Site DRAGUIGNAN : Avenue Paul Arène - Les Négadis - B.P. 78 - 83002 Draguignan Cedex

N° de compte international - International Banking Account Number (IBAN)

**FR76 1910 6000 0943 6250 3401 037**

Domiciliation - Bank identification code (BIC)

**AGRIFRPP891**

Il sera joint 2 photos d'identité, l'une pour le secrétariat, l'autre pour la carte de membre qui vous sera adressée ultérieurement.

Cordialement, à bientôt.  
Le secrétaire.



Pour mémoire:

Sont ressortissants de l'ONAC :

- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- Les titulaires d'une pension de victime civile de la guerre
- Les anciens combattants (tous conflits)
- Les combattants volontaires de la résistance (CVR)
- Les ascendants et les orphelins des militaires ou des civils "Morts pour la France"
- Les pupilles de la nation et les orphelins de guerre
- Les déportés et internés de la résistance
- Les déportés et internés politiques
- Les anciens prisonniers de guerre
- Les prisonniers du Vietminh
- Les patriotes résistants à l'occupation du Rhin et de la Moselle incarcérés en camps spéciaux, en pays ennemi ou en territoire étranger occupé par l'ennemi (PRO)
- Les patriotes transférés en Allemagne (PTA)
- Les patriotes résistant à l'annexion de fait (PRAF)
- Les personnes contraintes en pays ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi
- Les titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN)
- Les victimes d'actes de terrorisme, bénéficiant du statut de victimes civiles de guerre, depuis le 01 janvier 1992
- Les veuves ou veuf des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, ainsi que celles ou ceux qui auraient bénéficié d'une pension militaire ou de victime civile, si elles ou eux n'avaient pas opté pour un autre régime de pension
- Les veuves ou veuf des titulaires de la carte du combattant
- Les victimes de la captivité en Algérie
- Les évadés
- Les réfractaires

### **IMPORTANT**

**D'une manière générale, toutes les personnes bénéficiant à un titre ou à un autre, comme ayant droit ou comme ayant cause, la législation des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, ont vocation à être ressortissant de l'ONAC.**